



LE CENTRE E. LECLERC DE QUIMPER, PREMIER CENTRE COMMERCIAL À SIGNER LA CHARTE TERTIAIRE DU PLAN BÂTIMENT DURABLE

Paris, le 27 juin 2018

Frédéric Lachèvre, gestionnaire du centre commercial E. Leclerc de Quimper, vient de signer la « charte tertiaire » du Plan Bâtiment Durable. Premier centre commercial à s'engager, le E. Leclerc de Quimper devient le 127^e signataire de la Charte pour l'efficacité énergétique et environnementale des bâtiments tertiaires publics et privés initiée en 2013 par le Plan Bâtiment Durable.

La « charte tertiaire », initiée en 2013 par le Plan Bâtiment Durable, organise une mobilisation volontaire et coordonnée des acteurs en faveur de l'amélioration énergétique et environnementale des bâtiments tertiaires publics et privés. Aujourd'hui, forte de 127 signataires, la Charte a permis la mise en place d'une véritable dynamique et favorise la mise en réseau des acteurs et le partage d'expériences.

Représentant plus de 50 millions de m² construits il y a plus de 10 ans, les centres commerciaux sont concernés par les enjeux énergétiques et environnementaux. En signant la « charte tertiaire », le centre E. Leclerc de Quimper en devient le 127^e signataire et le 1^{er} centre commercial à s'engager dans la démarche.

Une signature s'inscrivant dans un engagement continu en faveur de l'amélioration énergétique et environnementale

Construit en 1988, le centre commercial E. Leclerc de Quimper n'a pas attendu de signer la charte pour améliorer la performance énergétique et environnementale de son bâtiment. Entre 2012 et 2015, les fluides frigorigènes ont été remplacés, les pompes à chaleur renouvelées, des LEDs installées, et le toit repeint en blanc avec la solution « Cool Roof France » qui permet de limiter les surchauffes solaires et d'améliorer l'étanchéité. De plus, les agents ont été formés à un usage pertinent des installations.

Ainsi, la consommation électrique du centre commercial a diminué de 40 % depuis l'année 2011-2012, et l'amélioration technique des installations a permis de diminuer de 45 % la puissance souscrite depuis 2015, la faisant passer de 1250 kVA à 750 kVA.

La signature de la « charte tertiaire » par Frédéric Lachèvre, gestionnaire de l'hypermarché, traduit sa volonté d'inscrire son action dans une dynamique globale et d'inciter les surfaces commerciales à l'amélioration de leur performance énergétique et environnementale.

L'installation de panneaux solaires et de filtres solaires, l'amélioration des aérations et la récupération de chaleur sont les nouveaux projets de Frédéric Lachèvre, qui a déclaré lors de la signature de la Charte : « A l'heure de la raréfaction des matières premières et de l'économie circulaire, le E. Leclerc de Quimper démontre qu'il est possible d'atteindre une performance énergétique globale, même sur un bâtiment ancien ! ».

Le Plan Bâtiment Durable se félicite de cette nouvelle signature et poursuit son travail d'animation des acteurs publics et privés, engagés et volontaires dans la rénovation de leurs actifs.

Le Plan Bâtiment Durable

Lancé en janvier 2009 par les pouvoirs publics, le Plan Bâtiment Durable, présidé par Philippe Pelletier, fédère un large réseau d'acteurs du bâtiment et de l'immobilier autour d'une mission commune : favoriser l'atteinte des objectifs d'efficacité énergétique et environnementale de ce secteur. Le Plan Bâtiment Durable assure la concertation permanente au sein de la filière et témoigne de la mobilisation continue des acteurs au plan national comme régional. Il est ainsi force de proposition auprès des pouvoirs publics.

En savoir plus : www.planbatimentdurable.fr

Contact presse

Marie GRACIA, chargée de mission, Plan Bâtiment Durable

01 40 81 92 09 – 06 65 08 75 39

marie.gracia@developpement-durable.gouv.fr

www.planbatimentdurable.fr

Twitter @PlanBatiment